

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTE
MENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 21 avril 2018

-----15-----15-----10-----

L'an deux mille dix huit-----

et le 21 avril

Date de
convocation

15/06/2018

Date
d'affichage
15/06/2018

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre, LANSMANT
Sébastien, Mmes CARRERE Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, M.
CABANNES Pierre.

Excusés : Mme DESPAX Nelly, M. CASTAY jean-Marc, Mme PLOQUIN Cécile, M.
LABEYRIE Nicolas.

Absente : Mme DAL BEN Carine.

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Eglise de Genens : étude préalable – mission architecte du patrimoine

Compte tenu des travaux à effectuer à l'Eglise de Genens, notamment la consolidation des reins de
l'arc triomphal, l'étalement de gravier au sol, l'amenée d'une alimentation électrique et divers,

Monsieur le Maire suggère de faire appel à un architecte pour évaluer le montant et dit que l'EURL
Pierre CADOT, Architecte du patrimoine, DPLG à Catonvielle(Gers) propose cette mission pour un
montant HT de 2 350 € soit 2 820 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Accepte de missionner l'architecte nommé ci-dessus aux conditions proposées,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette mission.

Fait à MONTREAL le 21 juin 2018.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

